



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
**COMMUNE DE PETIT-LANDAU**

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim  
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU  
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : [mairie@petit-landau.fr](mailto:mairie@petit-landau.fr)

CT/NN

**ARRÊTÉ de circulation rues de la Justice, du Rhin, de l'Amitié**  
**N°2024.036.G – nomencl. 6.1**

Le Maire de la commune de Petit-Landau,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
VU le Code de la route ;  
VU la demande de la Régie de l'eau m2A du 02/10/2024 ;  
VU l'intérêt général ;  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;

**ARRÊTE :**

**Article 1.** La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits rue de la Justice, rue du Rhin (partiel, du n°2 au n°15), rue du Centre, rue de l'Amitié, impasse des Muguetts (voir annexe n°1) :

- **Du 07/10/2024 à 8h jusqu'au 31/12/2024 inclus.**

**Article 2.** Les rues de l'Amitié, de la Justice, du Centre, du Rhin (partiel) seront barrées. Seul l'accès des riverains à leur propriété et des véhicules de secours et de service public sera autorisé. Des déviations seront mises en place conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.

**Article 3.** Toute signalisation nécessaire destinée à attirer l'attention, de jour comme de nuit, des usagers de la voie publique, devra être apposée par les entreprises en charge des travaux. En cas d'accident résultant de ces travaux, elles en supporteront seules les responsabilités.

**Article 4.** Le secrétaire de Mairie, la Brigade de Gendarmerie et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5.** Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- A la Régie de l'eau : [frederic.schmucker@m2a.fr](mailto:frederic.schmucker@m2a.fr)
- A l'entreprise en charge des travaux : [jerome.loue@vinci-construction.fr](mailto:jerome.loue@vinci-construction.fr)
- au service technique de la Commune de Petit-Landau,
- à la Brigade de Gendarmerie d'Ottmarsheim,
- à la Brigade Verte,
- Affichage.

Petit-Landau, le 3 octobre 2024

Le Maire



Carole FALLEUX

